Le jihadiste breton Kevin Guiavarc’h jugé aux assises avec ses 4 épouses. Placé par l’ONU sur la liste noire des combattants les plus dangereux de Daesh, il espère une repentance et envisage de devenir boulanger

14/03/2022 à 9h33



Le jihadiste d’origine bretonne Kevin Guiavarc’h sera jugé à partir de ce lundi 14 mars devant la cour d’assises spéciale de Paris. (…) Âgé de 29 ans, celui qui se prétend désormais repenti est jugé, à partir de ce lundi, devant la cour d’assises spéciale de Paris. (…) Scolarisé en filière Segpa, il a quitté l’école à 15 ans. Entretemps, l’adolescent s’est peu à peu radicalisé via internet et a croisé le chemin du groupuscule islamiste nantais Forsane Alizza, qui prônait le jihad armé. Il y milite mais Forsane Alizza est dissous par le ministère de l’Intérieur en mars 2012.

Cette même année 2012, Kevin Guiavarc’h rejoint la Syrie. Il aurait combattu dans les rangs du front Al-Nosra, la branche syrienne d’Al-Qaïda, avant de prêter allégeance à l’État

islamique (EI), peu avant que l'organisation ne proclame son califat « en Irak et au Levant », en juin 2014. Les années suivantes, il aurait participé à des exactions en Syrie et en Irak. À Raqqa, il aurait côtoyé les futurs auteurs des attentats parisiens du 13 novembre 2015. Il est également soupçonné d'avoir financé le recrutement de plusieurs personnes afin qu'elles rejoignent les rangs de l'EI. Parmi elles figurent des femmes qui deviendront ses conjointes (il aura quatre épouses). À l'époque, l'Onu le place sur sa liste noire des combattants les plus dangereux.

Après avoir averti le consulat français à Ankara (Turquie), il parvient, accompagné de ses quatre épouses et six enfants, à passer la frontière syro-turque dans la nuit du 6 au 7 juin 2016. Sous le coup d'un mandat d'arrêt européen depuis le 25 novembre 2014, il est placé en détention en Turquie puis expulsé vers la France en janvier 2017. Il est mis en examen pour « participation à une association de malfaiteurs terroriste criminelle ». Depuis son incarcération en France, Kevin Guiavarc'h assure avoir cheminé et pris ses distances avec l'idéologie de Daesh. Son avocat, Me Vincent Brengarth, décrit « un processus engagé depuis plusieurs années, même auprès de ses compagnes, à qui il a fait comprendre qu'il était dans le faux ». Un expert psychiatre qui l'a examiné a jugé sa désillusion plausible.

Kevin Guiavarc'h caresserait donc l'espoir d'avoir une seconde chance, et envisage de devenir boulanger. Il voudrait également reconnaître ses six enfants nés en Irak et en Syrie, et donc toujours considérés comme apatrides. (…)

Le télégramme